



Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale
12 février 2007
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 25^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 7 novembre 2006, à 15 heures

Président : Mme Intelmann (Estonie)

Sommaire

Point 53 de l'ordre du jour: Développement durable (*suite*)

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (*suite*)
- b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)
- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (*suite*)
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)
- f) Convention sur la diversité biologique (*suite*)

Point 58 de l'ordre du jour: Activités opérationnelles de développement: activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (*suite*)

Point 50 de l'ordre du jour: Les technologies de l'information et des communications au service du développement (*suite*)

Point 55 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

- e) Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



Point 69 de l'ordre du jour: Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale (*suite*)

- b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions (*suite*)
- c) Participation de volontaires, les « Casques blancs », aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 53 de l'ordre du jour: Développement durable
(suite)

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable** (suite)
(A/C.2/61/L.23 et A/C.2/61/L.27)
- b) **Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (suite) (A/C.2/61/L.30)
- c) **Stratégie internationale de prévention des catastrophes** (suite) (A/C.2/61/L.25, A/C.2/61/L.26 and A/C.2/61/L.28)
- d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures** (suite)
(A/C.2/61/L.24)
- e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique** (suite) (A/C.2/61/L.31)
- f) **Convention sur la diversité biologique** (suite)
(A/C.2/61/L.29 and A/C.2/61/L.33)

Projets de résolutions sur les points suivants: marée noire sur les côtes libanaises; mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable; reconnaissance de la mer des Caraïbes en tant que zone spéciale dans la perspective du développement durable; stratégie internationale de prévention des catastrophes; coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño; catastrophes naturelles et vulnérabilité; sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures; application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique; 2010, année internationale de la biodiversité; et Convention sur la diversité biologique

1. **M. Le Roux** (Afrique du Sud), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente les

projets de résolutions A/C.2/61/L.23, A/C.2/61/L.24, A/C.2/61/L.25, A/C.2/61/L.26, A/C.2/61/L.27, A/C.2/61/L.28, A/C.2/61/L.29, A/C.2/61/L.30, A/C.2/61/L.31 et A/C.2/61/L.33. Comme tous les projets de résolutions sur le développement durable sont extrêmement importants, il faut espérer que les consultations officieuses y relatives seront rapidement conclues.

2. **M. Fonseca** (Brésil), Vice-Président, dit qu'Israël et le Japon se sont joints à la liste des auteurs du projet de résolution A/C.2/61/L.29.

Point 58 de l'ordre du jour: Activités opérationnelles de développement: activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (suite)
(A/C.2/61/L.32)

Projet de résolution sur la commémoration du soixantième anniversaire du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

3. **M. Gerus** (Biélorus) présente le projet de résolution A/C.2/61/L.32, qui rend hommage au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), défenseur le plus important et le plus puissant des enfants et de leurs droits. L'Assemblée générale tiendra une séance commémorative en décembre 2006 à titre de signe supplémentaire de reconnaissance et de respect envers l'UNICEF, qu'on ne pourra jamais assez louer, encourager ou admirer.

Point 50 de l'ordre du jour: Les technologies de l'information et des communications au service du développement (suite) (A/61/94 et Add.1 et A/61/254; A/C.2/61/CRP.2)

4. **La Présidente** présente le document de séance A/C.2/61/CRP.2 sur les politiques des organismes des Nations Unies en matière d'utilisation de logiciels libres pour le développement. Ce document contient la réponse du Corps commun d'inspection (CCI) au rapport du Secrétaire général sur les technologies de l'information et des communications au service du développement : bilan de l'application de la résolution 57/295 de l'Assemblée générale (document A/61/254), et aux observations du Secrétaire général et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du CCI (JIU/REP/2005/7 et Corr.1), distribué sous les cotes A/61/94 et Add.1. Ces trois documents ont été présentés à la Commission à sa 12e séance. L'oratrice

dit qu'elle considère que la Commission souhaite prendre note du document de séance du CCI.

5. *Il en est ainsi décidé.*

Point 55 de l'ordre du jour: Mondialisation et interdépendance (suite)

e) Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale (suite)
(A/C.2/61/L.11/Rev.1)

Projet de résolution sur l'intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale

6. **M. Gerus** (Bélarus) présente le projet de résolution A/C.2/61/L.11/Rev.1, dont le texte est très complet et équilibré.

7. **Mme Mammadova** (Azerbaïdjan) dit que la Belgique, la Grèce, la Hongrie, la Lettonie, la Mongolie, la Serbie, la Slovaquie, la Turquie et l'Ouzbékistan se sont joints à la liste des auteurs du projet de résolution.

8. **La Présidente** dit que le projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget-programme et que le Chili, Israël et la Moldova souhaitent aussi figurer sur la liste des auteurs.

9. *Le projet de résolution A/C.2/61/L.11/Rev.1 est adopté.*

10. **M. Koudelka** (République tchèque), intervenant aussi au nom de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovaquie, rappelle que la première résolution de l'Assemblée sur les pays en transition a été adoptée en 1992. Durant les 14 ans écoulés depuis, les neuf pays en question ont réussi leur transition de l'économie planifiée à l'économie de marché et ne doivent donc plus être considérés comme pays en transition. Ils continueront d'appuyer les efforts d'intégration dans l'économie mondiale des autres pays qui sont encore en transition.

Point 69 de l'ordre du jour: Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale (suite)

b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions (suite)
(A/C.2/61/L.9/Rev.1)

Projet de résolution sur l'aide humanitaire et la reconstruction au Liberia

11. **M. Sele** (Liberia), présentant le projet de résolution A/C.2/61/L.9/Rev.1, dit que le Bangladesh, le Cap-Vert, la Croatie, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, la Jamahiriya arabe libyenne, la Jamaïque, la Norvège, les Pays-Bas et la Sierra Leone se sont joints à la liste des auteurs.

12. **La Présidente** dit que ce projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget-programme et que l'Afghanistan, l'Afrique du Sud, l'Angola, le Brésil, Cuba, le Guyana, l'Islande, le Portugal, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, la Zambie et le Zimbabwe souhaitent aussi figurer sur la liste des auteurs.*

13. *Le projet de résolution A/C.2/61/L.9/Rev.1 est adopté.*

c) Participation de volontaires, les « Casques blancs », aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par l'Organisation des Nations Unies (suite) (A/C.2/61/L.4/Rev.1)

Projet de résolution sur la participation de volontaires, les « Casques blancs », aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par l'Organisation des Nations Unies

14. **M. Ainchil** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/61/L.4/Rev.1. Les auteurs sont les suivants: Afrique du Sud, Andorre, Angola, Antigua et Barbuda, Arménie, Autriche, Barbade, Brésil, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Croatie, Cuba, El Salvador, Equateur, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Guatemala, Guyana, Indonésie, Israël, Italie, Japon, Kenya, Liberia, Luxembourg, Mexique, Monaco, Norvège, Paraguay, Pérou, Pologne, Serbie, Slovaquie, Turquie, Ukraine, Uruguay et Vietnam.

15. **La Présidente** dit que ce projet de résolution n'a

* La délégation du Mali a ultérieurement informé la Commission qu'elle avait l'intention de s'associer aux auteurs du projet de résolution.

pas d'incidence sur le budget-programme et que l'Afghanistan, le Cap-Vert, le Ghana, Grenade, l'Islande, l'Inde, le Nigeria, le Pakistan, le Portugal, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et le Timor-Leste souhaitent aussi figurer sur la liste des auteurs.

16. *Le projet de résolution A/C.2/61/L.4/Rev.1 est adopté.*

La séance est levée à 15 h 45.